

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17  
Affichage le : 25/10/17  
Transmission préfecture le : 25/10/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20171013-lmc199624-DE-1-1  
Du : 25/10/17  
Délibération exécutoire le : 25/10/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT**  
**ATTRIBUTION DE 14 SUBVENTIONS AU TITRE**  
**DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'EAU**  
**ATTRIBUTION DE 7 SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME " D"**  
**D'ÉTUDES ET TRAVAUX AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT**  
**ET DE GESTION DES ÉTANGS ET RIGOLES (SMAGER)**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME JOSÉPHINE KOLLMANNSBERGER ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aides aux communes ;

Vu la délibération du Conseil général du 18 octobre 2013 relative au Schéma Départemental de l'Eau (SDE) adopté en vue de soutenir les projets des collectivités maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et donnant délégation à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, article 59 ;

Vu les délibérations de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 15 décembre 2016, de la commune de Versailles en date des 15 décembre 2016 et 23 février 2017, de la commune de Vicq en date du 27 janvier 2017, de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise en date du 9 février 2016, du syndicat intercommunal d'assainissement du Breuil en date du 25 juillet 2017, du syndicat intercommunal d'assainissement des Sources de l'Yvette en date du 11 juillet 2017, du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette en date du 17 janvier 2017, du syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge en date du 7 juin 2017;

Vu la décision du Président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise en date du 8 juin 2017 ;

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> juin 1981 décidant l'adhésion du Département au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles (SMAGER) ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 15 avril 2016 approuvant le projet de convention tripartite pour l'aménagement, la gestion et la conservation du réseau supérieur des Etangs et Rigoles pour la période 2016-2020 et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'attribution de subventions départementales au titre de cette convention tripartite ;

Vu la convention tripartite pour l'aménagement, la gestion et la conservation du réseau supérieur des étangs et rigoles signée le 18 juillet 2016 entre l'Etat, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles (SMAGER) et le Département et le programme « D » d'intervention prioritaire pour la période 2016-2020 annexé ;

Vu la délibération du conseil syndical du SMAGER du 26 avril 2017 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer des subventions au titre du schéma départemental de l'eau selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Opération	Montant €HT éligible	Taux de la subvention	Montant maximal de la subvention (€)
Saint-Germain-en-Laye	n° 6 : réhabilitation des canalisations de raccordement boulevard Franz Liszt	54 444	20%	10 889
Versailles	n° 15 : réhabilitation du collecteur unitaire situé sous la voirie de la rue de la Porte de Buc	185 643	20%	37 129
	n° 16 : réhabilitation du collecteur unitaire situé sous la voirie de la rue Deroisin	60 480	20%	12 096
	n° 17 : réhabilitation du collecteur unitaire situé sous la voirie de la rue Benjamin Franklin	68 205	20%	13 641
	n° 18 : réhabilitation du collecteur unitaire situé sous la voirie de la rue Saint-Nicolas et du chemin des Fausses Reposes	75 939	20%	15 188
	n° 19 : réhabilitation du collecteur unitaire situé sous la voirie du square Jean Houdon	37 452	20%	7 490
Vicq	n° 1 : création de la station d'épuration	491 005	20%	98 201
	n° 2 : création du réseau de collecte des eaux usées et de 131 branchements en domaine privé	2 764 178	20%	552 836
Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CUGPS&O)	n° 1 : mise en conformité du branchement de la	10 438	20%	2 088

	résidence des Cottages à Orgeval			
Syndicat intercommunal d'assainissement du Breuil (SIAB)	n° 2 : réhabilitation de la canalisation de transfert	470 828	20%	94 166
Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY)	n° 11 : création du réseau de collecte des eaux usées à Senlisse tranche 2	579 339	20%	115 868
	n° 12 : création de 42 branchements en domaine privé à Senlisse tranche 2*	174 104	20%	34 821
Syndicat intercommunal d'assainissement des sources de l'Yvette (SIASY)	n° 2 : reconstruction du poste de refoulement de Lévis-Saint-Nom et de la conduite de refoulement associée	201 042	20%	40 208
Syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge (SIBSO)	n° 6 : programme d'entretien 2018 de l'Orge et ses affluents*	26 700	20%	5 340
<b>TOTAL</b>		<b>5 199 797</b>		<b>1 039 961</b>

(\*) montant de l'opération calculé en TTC compte tenu de la non récupération de la TVA

Décide d'attribuer au SMAGER des subventions au titre du programme « D » d'études et travaux de sécurisation du réseau des étangs et rigoles, annexé à la convention tripartite signée entre le SMAGER, l'Etat et le Conseil départemental des Yvelines le 18 juillet 2016 selon les modalités suivantes :

N° opération	Opérations	Montant €HT éligible	Taux de la subvention	Montant maximal de la subvention (€)
1	Actualisation de la connaissance sur la résistance des barrages	61 600	20%	12 320
2	Augmentation de la capacité de vidange du haricot de Saint-Hubert	22 400	20%	4 480
3	Aménagement d'une surverse de sécurité sur le haricot du Perray-en-Yvelines et sur la rigole de coupe Gorge	112 000	20%	22 400
4	Pose d'une canalisation de 600 mm pour la surverse de l'étang de la Tour	67 200	20%	13 440
5	Mise en place d'une surverse de sécurité sur la digue de Pissaloup, étang de Saint-Quentin.	56 000	20%	11 200

6	Sécurisation du dispositif de vidange de l'étang du grand Hollande	168 000	20%	33 600
7	Pose d'une vanne dans l'aqueduc du Grand Perray	134 400	20%	26 880
	TOTAL	621 600	20%	124 320

Prend acte des accords de commencement anticipé des travaux donnés aux communes et aux syndicats ci-après :

- commune de Versailles à compter du 3 juillet 2017 pour les opérations n°15 à 18, à compter du 2 octobre 2017 pour l'opération n°19,
- commune de Vicq à compter du 15 mars 2017,
- syndicat intercommunal d'assainissement du Breuil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,
- syndicat intercommunal d'assainissement des sources de l'Yvette à compter du 18 septembre 2017,
- syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER) à compter du 3 avril 2017.

Dit que les crédits de paiement des subventions seront imputés au chapitre 204 articles 204142 et 2041782 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**ATTRIBUTION DE 14 SUBVENTIONS AU TITRE  
DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ATTRIBUTION DE 7 SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME " D"  
D'ÉTUDES ET TRAVAUX AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT  
ET DE GESTION DES ÉTANGS ET RIGOLES (SMAGER)**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (34) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (8) : Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.